C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

DANS LA COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CRIMINELLE)

No : 200-01-159202-112

PRÉSENT : L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS DIONNE

ENQUÊTE SUR CAUTIONNEMENT

27 SEPTEMBRE 2011

LA REINE,

Plaignante;

- vs -

ROBERT MITCHELL,

Prévenu.

Comparutions :

Me JEAN-ROCH PARENT,
procureur de la Couronne;

M. ROBERT MITCHELL,
défendeur.

ENREGISTREMENT
NUMÉRIQUE

PAR LA COUR :

Alors, il y a un monsieur qui se représente seul; quel est ce monsieur-là qui s'appelle... – votre nom, monsieur?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Robert Mitchell. Excusez! Robert Mitchell.

PAR LA COUR :

Robert... attendez.

PAR LA GREFFIÈRE :

Au stade de la comparution. Euh...

PAR LA COUR :

Alors, monsieur Mitchell, vous parlez français, monsieur?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Oui.

PAR LA COUR :

Vous renoncez à ... (inaudible) ... linguistique.

Vous êtes accusé, le vingt (20) septembre deux mille onze (2011), d'avoir sciemment transmis à plusieurs personnes une menace de causer leur mort ou des lésions corporelles : à J.C., commettant ainsi une infraction punissable sur déclaration

sommaire de culpabilité prévue à l'article 264.1(a); le vingt (20) septembre, d'avoir sciemment transmis à plusieurs personnes des menaces de causer la mort ou des lésions : à B.S., commettant une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité; et le vingt (20) septembre a sciemment transmis à plusieurs personnes des menaces de brûler, détruire ou endommager un bien meuble ou immeuble, soit les biens meubles appartenant à B.S., commettant ainsi une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Comment dites-vous, monsieur; coupable ou non coupable?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Non coupable, monsieur.

PAR LA COUR :

Bien.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Puis j'aimerais...

PAR LA COUR :

Oui?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

... ils disent que ça s'est passé à Québec, dans le district de Québec, mais moi, je viens de Richelieu, ça l'a été... j'ai été arrêté à Richelieu, mon ordinateur était à Richelieu; je suis pas dans le bon district judiciaire, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

Mais vous êtes accusé, monsieur... les accusations... je sais que vous demeurez à Richelieu, mais vous avez... je sais pas si vous l'avez faite cette transmission-là par ordinateur ou pas, mais c'est à Québec qu'on a reçu, ici, semble-t-il, les transmissions des menaces.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Non, le...

PAR LA COUR :

Alors, votre requête pour changement de juridiction n'est pas accordée, monsieur.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Monsieur le Juge, excusez-moi! Je l'ai envoyée à vingt-trois (23) places différentes...

PAR LA COUR :

Monsieur, ça fait... ça fait une preuve contre vous ce que vous me dites là parce que si vous avez transmis et que vous admettez une transmission quelconque... – est-ce que vous... d'abord, vous vous objectez à la remise en liberté?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Oui, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

Là, on était sur l'enquête sur caution, hein?

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Oui, effectivement.

PAR LA COUR :

Bon, alors, qu'est-ce que vous avez à me dire relativement...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je veux rester en prison, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

Pardon?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je veux rester en prison.

PAR LA COUR :

Vous voulez rester en prison?

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je suis victime d'abus de pouvoir. Ça fait six (6) ans, monsieur le Juge, que je me bats contre ça; on me répond par un abus de pouvoir, un autre abus de pouvoir. Je serais supposé d'être dans le district... je le sais pas exactement, Richelieu, dans quel district, mais c'est probablement Longueuil; j'ai pas d'affaire "icitte".

PAR LA COUR :

Non, non, c'est Richelieu; Saint-Jean...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

L'acte criminel a été mené ici.

PAR LA COUR :

... le... Saint-Jean-d'Iberville, Saint-Jean et Iberville sont dans le district de Saint-Jean; il y a un district judiciaire.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Mais c'est pas Québec.

PAR LA COUR :

Non, c'est pas...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Mais c'est pas Québec.

PAR LA COUR :

... Québec, mais ce que je vous... m'apprête à dire et vous me... c'est que l'accusation ici est portée à Québec parce que les menaces ou la transmission est... se serait – sous toutes réserves – se serait passée à Québec. Est-ce que vous confirmez ça, maître Parent, ou pas?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui, c'est bien ça, monsieur le Juge.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Monsieur...

PAR LA COUR :

Donc...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Excusez-moi, monsieur le Juge, je l'ai envoyée à vingt-trois (23) places. Je l'ai envoyée sur des blogues, je l'ai envoyé à Mongrain, à Poirier; je l'ai envoyée à peu près à vingt quelque

1 députés; je l'ai envoyée à la SM de Richelieu, à
2 la Sûreté du Québec...
3 **PAR LA COUR :**
4 Monsieur, vous vous repré... pourquoi vous ne
5 prenez pas un avocat?
6 **PAR M. ROBERT MITCHELL,**
7 **défendeur :**
8 Parce que c'est les avocats qui m'ont mis dans
9 mon... dans le problème, monsieur le Juge. Moi,
10 là, je veux être traité selon la loi. Je me suis
11 pas levé un matin, là, puis je fais des menaces
12 comme ça, là...
13 **PAR LA COUR :**
14 Est-ce que monsieur...
15 **PAR M. ROBERT MITCHELL,**
16 **défendeur :**
17 ... c'est pas de même "pantoute".
18 **PAR LA COUR :**
19 Est-ce que monsieur a un casier judiciaire?
20 **Me JEAN-ROCH PARENT,**
21 **pour la Couronne :**
22 Oui, monsieur le Juge.
23 **PAR LA COUR :**
24 Est-ce que...
25

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Tout petit.

PAR LA COUR :

... je pourrais avoir ce... le... parce que, quand même, ce ne sont que des parties 27, hein?

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Oui, effectivement.

PAR LA COUR :

Et c'est une transmission par ordinateur ou autrement?

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Oui.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

La porte qui a été défoncée, c'est à Richelieu puis c'est là que l'infraction a été commis, l'ordinateur était là; j'ai pas d'affaire "icitte", monsieur le Juge. J'en suis convaincu.

PAR LA COUR :

Bon. Mais j'ai essayé de vous expliquer au mieux de ce que je connaissais, là, de...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Vous m'avez expliqué que la transmission avait été ici, monsieur le Juge, mais moi, je vous dis, je l'ai jusqu'envoyée jusqu'à Ottawa.

PAR LA COUR :

Ben oui, mais c'est... il est pas forclos... il est pas... il est pas dit, monsieur, que vous serez pas... que vous ne serez pas non plus accusé dans d'autres districts.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Bon ben, c'est parfait...

PAR LA COUR :

Là, vous êtes...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

... envoyez-moi dans tous les districts, je m'en fous!

PAR LA COUR :

Bon. Vous admettez, à Québec, possession de stupéfiants, facultés, voies de fait; à Montmagny, en quatre-vingt-dix-sept (97) et par la suite...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Oui, c'est vous-même qui m'avez jugé, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

Oui. Ça nous rajeunit! Et de plus...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je suis rendu à cinquante et un (51) ans puis ça fait six (6) ans que je perds là-dessus, monsieur le Juge. J'ai perdu six (6) ans à me débattre, j'ai plus aucune crédibilité de nulle part; je suis mieux en prison, je vas rester là.

PAR LA COUR :

Deux mille cinq (2005), déclaré coupable de menaces; c'est exact?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Deux... non. Deux mille cinq (2005)?

PAR LA COUR :

Une sentence suspendue devant le Juge Jean Drouin.

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

C'est du harcèlement, monsieur le Juge.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
C'est justement cette cause-là qu'il y a des abus de pouvoir que j'ai prouvés en Cour...
PAR LA COUR :
Bon!
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
... supérieure le dix-huit (18) avril deux mille onze (2011)...
PAR LA COUR :
Puis en quatre-vingt-seize (96)...
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
... puis j'ai pas reçu...
PAR LA COUR :
En quatre-vingt-seize (96)...
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
... le jugement encore.
PAR LA COUR :
... vous avez été condamné devant moi...
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
Ben, c'est ça.

PAR LA COUR :

... pour 267.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Faites ce que vous voudrez, "câlisse"!

PAR LA COUR :

Monsieur!

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

"That's it"!

PAR LA COUR :

Pourquoi... j'essaie de voir si je devrais...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je...

PAR LA COUR :

... vous remettre en liberté...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je veux rien savoir...

PAR LA COUR :

... malgré vos demandes.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... de sortir, je veux rester en prison. J'ai

rien, j'ai aucune vie dehors, monsieur le Juge. J'ai...

PAR LA COUR :

Vous demeurez... ou vous donnez comme adresse le 763, 14e Avenue.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

13 droite, "ostie", cellule 2B, c'est là ma place, "ostie"! Bon, salut!

PAR LA COUR :

Attendez, monsieur; attendez.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Bon, "crisse", je suis écoeuré, "ostie"...

PAR LA COUR :

La Cour...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... de faire rire... ça fait six (6) ans que je me débats contre un "ostie" d'abus de pouvoir de "câlisse"...

PAR LA COUR :

Monsieur...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... puis je suis écoeuré.

PAR LA COUR :

Monsieur, monsieur!

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Bon.

PAR LA COUR :

Monsieur...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

C'est "toute"!

PAR LA COUR :

... s'il vous plaît, je veux pas vous condamner pour outrage. Là, je vois que vous êtes...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Condamnez-moi pour qu'"essé" que vous voudrez; faites-vous plaisir, monsieur le Juge, ça me dérange pas. J'ai...

PAR LA COUR :

Si...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... je suis pas mal mieux en prison.

PAR LA COUR :

Si vous croyez...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je suis mieux respecté en prison que n'importe où ailleurs.

PAR LA COUR :

Si vous croyez que ça me fait plaisir de condamner des gens, monsieur, c'est que vous avez un esprit tordu.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Moi, je veux être jugé selon la loi.

PAR LA COUR :

Alors, je dois comprendre que la Couronne s'objecte...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui.

PAR LA COUR :

... sur quels motifs?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Sur le deuxième motif, monsieur le Juge, là, sécurité du public; il y a des... il y a des témoins. Je peux vous expliquer... expliquer

brièvement les faits, là; monsieur Mitchell vous en a fait part de façon très... très succincte. C'est que c'est un individu, là, qui... il y eu une plainte qui avait été portée à l'époque, là, c'est une chicane d'origine familiale. Monsieur avait acheté une maison avec ses deux (2) frères et il y a eu un certain conflit lorsque est venu le temps de décider si la maison devait être vendue et qui devait avoir une part; il y a eu un conflit. Les gens en question, les frères, ainsi que la mère de monsieur Mitchell ont porté plainte contre lui. Monsieur a été accusé d'harcèlement criminel; il a été reconnu coupable.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Parce que je me suis chicané avec mes frères, j'ai été accusé d'harcèlement criminel contre ma mère, "tabarnak"! Voyons donc, si ç'a du bon sens!

PAR LA COUR :

Oui, mais, monsieur, laissez faire les gros mots, là, ça change...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je m'en fous, je suis mieux en prison que

dehors, monsieur le Juge...

PAR LA COUR :

Oui, oui.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... puis je veux rester en prison.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Alors, il a été reconnu...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Vous aimez ça abuser...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... coupable...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... (inaudible) ...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... de cette infraction-là, est allé... – par un juge de la Cour du Québec, le Juge Drouin – est allé en appel à la Cour supérieure qui a confirmé la décision. La Cour d'appel a confirmé également la décision des deux (2) juges d'instance

inférieure et monsieur a porté le dossier à la Cour suprême au Comité de révision des erreurs judiciaires, je crois – c'est bien ça, monsieur Mitchell?

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Groupe des révisions des condamnations criminelles à Ottawa qui l'ont gardé trois (3) ans, qui m'ont niaisé trois (3) ans.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Toujours est-il que monsieur, là, depuis six (6) ans, se bat pour que cette condamnation-là...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Contre un abus de pouvoir...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... judiciaire...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... strictement.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... soit renversée.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Que j'ai prouvé...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Et monsieur a tenté par plusieurs moyens...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... en Cour supérieure, le dix-huit (18) avril cette année, puis j'ai pas eu le résultat encore, j'ai pas eu la...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Alors, monsieur a tenté plusieurs moyens pour faire renverser cette condamnation-là et manifestement, là, voyant, là, qu'il est dans une issue, une impasse, a décidé de s'en prendre d'une autre façon, c'est-à-dire de menacer les gens qui, selon lui, sont responsables de ce système corrompu. Les gens, dans la dénonciation, là, vous avez vu les initiales J.C pour Jean Charest et B.S. ...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je peux-tu vous lire qu'"essé" que j'avais

écrit? Voulez-vous que je le lise?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Je vais le lire, monsieur.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

S'il vous plaît.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui.

PAR LA COUR :

Peut-être... une seconde.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Alors, Jean Charest et Bertrand ou Bernard St-Arnaud - Bertrand St-Arnaud, là, qui est le député de Chambly.

Alors, monsieur, le vingt (20) septembre deux mille onze (2011) a décidé d'envoyer un courriel, là, à plusieurs personnes, plusieurs membres des médias...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Partout à travers le Canada.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... partout à travers le Canada, dont Louis Lacroix qui est...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Journaliste.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... un journaliste au FM-93...

PAR LA COUR :

Oui, oui...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... à la radio.

PAR LA COUR :

... je comprends; je comprends très bien.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Et voici le courriel qui a été envoyé, à ce moment-là, aux journalistes.

«Je revendique publiquement le respect de mes droits constitutionnels et l'égalité avec tous. Ça fait six (6) ans que je tente de me défendre intelligemment et pacifiquement, devant les

tribunaux, d'un méprisant abus de pouvoir judiciaire, mais c'est impossible parce qu'il y a de la corruption. Nous sommes tous égaux en droit et en dignité et personne n'a à se soumettre à l'arbitraire. J'ai clairement prouvé devant un tribunal l'oppression subie et c'est fini les humiliantes supplications à des fonctionnaires corrompus et arrogants qui m'incitent à me faire justice.»

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

"Yeah"!

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

«Pour préserver la paix sociale, le droit de poursuite et de défense devant les tribunaux et l'alternatif à l'usage de la force et l'auto-défense demeurant l'ultime recours légitime contre l'indiscipline gouvernementale. Je suis sain d'esprit et je vais me défendre. Ce sont des menaces de représailles ou de mort contre Jean Charest, le tyran en chef. Je vais le tuer, l'ultime responsable de cette tyrannie sans recours. Et Bertrand St-Arnaud, avocat et député de Chambly, qui connaît cette cause

arbitraire et oppressive depuis mai deux mille dix (2010), il va avoir des représailles, son bureau va être passé au "bat" parce qu'il cautionne l'arbitraire et l'oppression. Ce n'est pas de ma faute s'ils ont trop abusé.»

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Exactement. Mais les...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Alors...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Excusez-moi! Les accusations de menaces de mort sont pas contre monsieur St-Arnaud, c'était seulement son bureau.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Son bureau.

PAR LA COUR :

Son bureau.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

O.K.

PAR LA COUR :

Mais c'est le bureau de monsieur St-Arnaud, monsieur.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Oui, mais c'est pas des menaces de mort contre monsieur St-Arnaud.

PAR LA COUR :

Bon, très bien. Alors, vous plaidez non coupable? Il y aura donc...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Non coupable.

PAR LA COUR :

Il y aura donc... vous allez remettre la divulgation à monsieur.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

C'est fait, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

C'est fait? La divulgation a été remise.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... (inaudible) ...

PAR LA COUR :

Et est-ce que vous avez... alors, c'est la

preuve que la poursuite entend faire?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui, mais c'est ça, c'est qu'il...

PAR LA COUR :

Casier judiciaire ainsi que la...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui. Il y a plusieurs, comme je le mentionnais, journalistes, qui ont reçu ce message-là et monsieur Lacroix est inquiet, là, a communiqué avec les policiers pour les aviser de ça...

PAR LA COUR :

Je comprends.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... et les policiers sont allés arrêter monsieur... monsieur Mitchell à son domicile alors qu'il était, justement, à son ordinateur en train d'envoyer d'autres messages, là, du même genre.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Pourquoi que c'est pas la sûreté municipale de Richelieu? Je leur ai envoyé le message, itou.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Parce que c'est une...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Pourquoi c'est pas eux autres qui ont décidé de m'arrêter?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Parce que c'est une menace contre le premier ministre.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ou la Sûreté du Québec itou; je l'ai envoyée à la Sûreté du Québec.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui. C'est une menace contre le premier ministre, c'est pour ça que la Sûreté du Québec a ... (inaudible) ... le dossier.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Que ça soit le premier ministre ou n'importe qui, ç'a aucune différence.

PAR LA COUR :

Monsieur...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Le Code criminel, il fait pas de différence.

PAR LA COUR :

C'est ça, absolument. Le Code criminel ne fait pas de différence, monsieur, mais je... je m'entends pour vous dire que dans le moment, je vais vous entendre si vous avez des... malgré vos... ce que vous m'avez dit de vos préférences de rester en prison...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Oui.

PAR LA COUR :

... pour essayer de sanctionner un abus de pouvoir, je vais vous demander si vous avez quelque chose à me dire relativement à votre remise en liberté?

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Moi, j'aimerais ça... – non, je veux rester en prison. J'ai pas de vie dehors, monsieur le Juge, j'ai plus aucune crédibilité, j'ai plus rien, j'ai tout perdu, plus une "cenne". Je reste dans le...

dans une chambre au sous-sol chez ma fille, mon fils me parle plus, c'est assez; c'est assez.

En prison, là, je me suis fait déjà des "chums" puis il y a du monde qui me respecte, je vas rester avec eux autres.

Mais j'aimerais ça avoir le moyen de me défendre, par exemple; trouver la jurisprudence comme de quoi qu'ils ont le droit de me changer de district de même parce que "moé" je "cré" pas à ça. L'acte criminel, il a eu lieu à Richelieu, il a pas eu lieu "icitte".

Je pourrais-tu voir la jurisprudence? Je pourrais-tu avoir accès à un ordinateur, quelque chose, pour me défendre?

PAR LA COUR :

Monsieur, vous ferez les demandes pour un ordinateur pour essayer d'aller sur des sites de jurisprudence...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

J'en ai fait, monsieur, ils ont refusé.

PAR LA COUR :

... mais vous ne voulez pas... je m'excuse de vous interrompre.

Est-ce qu'on peut accommoder pour essayer... –

connaissez-vous assez ça pour essayer de faire des recherches?

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Oui, monsieur.

PAR LA COUR :

Puis vous voulez pas d'avocat?

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

C'est des avocats qui m'ont "crissé" dans "marde" de même, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

Bon, bon, bon; alors...

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Ce qu'il faut comprendre, monsieur le Juge, c'est que suite à ces événements-là, monsieur Mitchell avait créé un site Internet, là, dans lequel il faisait...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Que vous avez "flushé", hein?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Non, je pensais que c'est vous qui l'aviez

fait.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Non, non, c'est vous autres ou c'est la police qui l'a "flushé".

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Toujours est-il...

PAR LA COUR :

Alors, vous aviez créé un site Internet?

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui et...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Oui, avec toute la preuve détaillée.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

C'est ça et dans... sur le site Internet en question, là, monsieur, il y allait de récriminations assez acerbes envers les procureurs de la Couronne qui avaient agi dans l'ancien... dans son dossier, là...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Seulement la vérité, monsieur.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... maître Magnan et maître Bienvenue en appel; également, chacun des avocats qui le représentaient, autant maître Savard, maître Petit, les juges qui ont procédé à son audition.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Pourquoi que ces avocats-là m'ont pas poursuivi pour diffamation? C'est parce que j'avais raison. Parce que ça prend des motifs pour accuser quelqu'un puis pour le condamner, monsieur le Juge.

PAR LA COUR :

Alors, veuillez...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Mais j'ai tout prouvé ça en Cour supérieure le dix-huit (18) avril, puis j'ai pas eu le jugement encore.

PAR LA COUR :

Ben, en tout cas...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je suis prêt à m'en aller...

PAR LA COUR :

... vous pourrez... vous pourrez vous adresser au juge en chef de la Cour supérieure pour savoir où est-ce qu'est votre...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Ah, ça, "crisse", c'est déjà fait; je me suis adressé au ministre, il reste rien que le pape, "ostie", à m'adresser.

PAR LA COUR :

Bon, monsieur, s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Ben, s'il vous plaît...

PAR LA COUR :

Alors, essayez... essayez...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

... c'est "moé" s'il vous plaît; je veux rien qu'être traité selon la loi, "moé", puis ça fait six (6) ans que j'ai jamais été traité selon la loi.

PAR LA COUR :

Je vais essayer, monsieur, au meilleur de

mon... de mes habilités, à vous traiter suivant la loi.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Hé!

PAR LA COUR :

Dans le moment...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Ben, regarde, commencez pas admettre que l'acte criminel a été lieu à Richelieu – il a eu lieu à Richelieu.

PAR LA COUR :

Ben...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

L'ordinateur qu'ils ont...

PAR LA COUR :

Je ne dis...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

... ils ont saisi, c'est là-bas.

PAR LA COUR :

Je ne discuterai pas; dans le moment, il m'appert que...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
Ah oui!
PAR LA COUR :
... dans la preuve faite...
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
Ben oui!
PAR LA COUR :
... votre requête pour changement de juridiction n'est pas fondée.
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
C'est pas une requête pour changement de juridiction, c'est que c'est... il y a rien de bon "icitte". J'aurais dû passer au moins un fois là-bas...
PAR LA COUR :
Bon.
PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :
... puis vous autres, vous demandez un changement de juridiction "icitte".
PAR LA COUR :
Bon. Alors, monsieur Mitchell, je veux pas

faire... partir une discussion avec vous; je suis ici comme juge...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je sais que je suis pas avocat.

PAR LA COUR :

... pour vous donner une décision. Dans le moment, vu la mentalité que monsieur exerce, vu la...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Pfff!

PAR LA COUR :

... vu la... vu les propos tenus, considérant la feuille de route, considérant également l'inhabilité à monsieur à être remis en liberté et qu'il y a de fortes probabilités, sinon...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je vas continuer...

PAR LA COUR :

... à peu près toutes les chances...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... c'est sûr.

PAR LA COUR :

... – c'est ça, que je m'apprête à dire...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

C'est certain, certain, certain, j'arrêterai jamais de me battre.

PAR LA COUR :

... – il y a de fortes probabilités que monsieur recommette le même crime si tant il a commis celui-là – et ce que je ne décide pas, par ailleurs.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ah! Je l'ai commis, c'est sûr!

PAR LA COUR :

Alors, considérant cela, vu le sous-paragraphe relativement au deuxième motif, il m'appert que la sécurité des personnes concernées de même que l'ensemble du public pourrait être mis à mal si monsieur était remis en liberté. Il n'aura pas donc ... (inaudible) ...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Va falloir que j'aille en Chine pour le "pogner", il est tout le temps rendu en Chine.

Excusez, continuez.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Alors, je vais vous demander, monsieur le Juge, de rendre...

PAR LA COUR :

Il faudrait faire assez vite, par exemple, parce que monsieur est détenu pour une partie 27 et il ne faudrait pas que le mal soit plus grand que... – par la détention – que ce qu'on veut protéger.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui. J'allais vous demander...

PAR LA COUR :

Monsieur a la divulgation de la preuve, il se défend seul, il ne veut pas d'avocat, il a... donc, il faudrait fixer une date de procès.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Mais monsieur, il est en prison, il voudrait avoir accès à un ordinateur pour avoir la jurisprudence.

PAR LA COUR :

Je fais le... je fais une ordonnance à l'effet qu'on lui fournisse un ordinateur pour que monsieur puisse aller...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Merci beaucoup.

PAR LA COUR :

... vérifier de la jurisprudence et non pas... et que, cependant, les autorités carcérales vérifient le contenu des messages ou des recherches de monsieur...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Aucun problème avec ça.

PAR LA COUR :

... dans...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Moi, quand qu'il y a des règlements, je les suis.

PAR LA COUR :

... par une surveillance étroite. Vous comprenez ce que je veux dire? Que c'est fait pour...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Quand il y a des règlements, je les suis, moi ... (inaudible) ...

PAR LA COUR :

Monsieur Mitchell! Là... là, là!

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Je... je... avant d'ajourner, monsieur le Juge, j'allais vous demander de rendre une ordonnance en vertu de l'article 515, paragraphe douze (12), qui interdirait de communiquer de façon directe ou indirecte avec J.S. et... – J.C., pardon! – et B.S.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

J.C., c'est le...

PAR LA COUR :

On va les nommer, là, J.C., là...

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Oui.

PAR LA COUR :

... hein, c'est... c'est....

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Ben, c'est parce que monsieur sait c'est qui, c'est...

PAR LA COUR :

C'est ça. Jean Charest et monsieur Bertrand St-Arnaud.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Oui. Alors, interdiction de communiquer de...

PAR LA COUR :

Interdiction et...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Il y a aucun danger ... (inaudible) ...

PAR LA COUR :

Bon. Interdiction aussi de "chatter" ou de lancer des messages par l'ordinateur qu'on lui... qu'on lui assignera, le cas échéant.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je suis un gars qui suit les règlements, monsieur.

PAR LA COUR :

Celui-ci, cet ordinateur, n'étant destiné qu'à

une recherche jurisprudentielle avec vérification étroite par les autorités que l'ordonnance est suivie.

Alors, monsieur, là, j'essaie de vous donner le droit à un ordinateur pour faire des recherches jurisprudentielles parce que vous avez pas d'avocat et que vous me l'avez demandé. Là, je voudrais pas que ceci soit une occasion prochaine de pécher puis que vous vous serviez d'un ordinateur à d'autres fins que celles que...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je suis pas un "crosseur", monsieur le Juge, m'a m'en servir rien que pour ça.

PAR LA COUR :

Très bien.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Je vais, monsieur le Juge... là, je comprends que c'est...

PAR LA COUR :

Alors, l'ordonnance en vertu de 500.15 est aussi accordée pour qu'il ne puisse pas communiquer avec les personnes mentionnées de même

qu'avec des... les journaliste – monsieur Lacroix dans le ... (inaudible) ... particulier – ou d'autres personnes du public, pour les mêmes effets.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Qu'"essé" que ça veut dire, ça, monsieur?

PAR LA COUR :

Ça, ça veut dire que vous pouvez pas commencer à essayer d'écrire...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Ah, non, non...

PAR LA COUR :

... à tout le monde.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

... il y a pas de problème.

PAR LA COUR :

Je vous donne un ordinateur pour faire étude de la jurisprudence sur les menaces...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

C'est rien que pour ça que je le veux, c'est...

PAR LA COUR :

... puis les transmissions des menaces.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Non, non, il y aucun problème avec ça.

PAR LA COUR :

Puis sur la juridiction des tribunaux à vous juger à Québec plutôt qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ça, je vais peut-être vérifier, par exemple.

PAR LA COUR :

Ah, vérifiez, monsieur, vous... j'ai déjà rendu une requête et si je me trompe, je serai trop heureux de connaître la vérité et de connaître le droit par une autre instance supérieure.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

Ils ont-tu... moi...

PAR LA COUR :

Bon. Là, on va essayer de trouver une date et il va falloir que ça soit assez rapide et surtout si vous avez des personnes à assigner, là, il va falloir que vous preniez des dispositions assez

1 particulières, hein?
2 **Me JEAN-ROCH PARENT,**
3 **pour la Couronne :**
4 Oui, c'est la raison pour laquelle, là, ça
5 va être un peu plus difficile pour moi - voire
6 même impossible - de fixer une date de procès
7 cet après-midi. Évidemment, je dois vérifier
8 la disponibilité des témoins; par contre, là,
9 ce que je peux suggérer, là, pour que ça soit
10 le...
11 **PAR LA COUR :**
12 Alors, vous allez remettre... alors, on va
13 remettre à 2.15 pour fixer date...
14 **Me JEAN-ROCH PARENT,**
15 **pour la Couronne :**
16 Oui, le cinq (5) octobre.
17 **PAR LA COUR :**
18 Euh, cinq (5) octobre, ça me... hmmm, cinq (5)
19 octobre, attendez! Il y en a...
20 **Me JEAN-ROCH PARENT,**
21 **pour la Couronne :**
22 Ou le sept (7); si c'est préférable le sept
23 (7), monsieur le Juge, là, ça pourrait aller
24 aussi.
25 **PAR LA COUR :**

Ah, si je vais... ici... mais là, je veux dire, je comprends qu'il y a plus que cent (100) dossiers, mais là, l'intérêt public exige qu'on fasse très rapidement. Je vais accorder le sept (7) octobre.

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Sept (7) octobre.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Sept (7) octobre?

PAR LA COUR :

Oui.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Pourriez-vous demander de faire sortir le jugement de la Cour supérieure du dix-huit (18) avril deux mille onze (2011)?

PAR LA COUR :

Vous allez téléphoner ici, au greffe, là – ils vont vous le permettre – ils vont vous demander...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

La greffière veut rien savoir puis elle me

répond même pas.

PAR LA COUR :

Ben oui, mais là, elle répond. Alors, madame Audet, pouvez-vous demander à ce que le jugement du dix-huit (18)...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Avril.

PAR LA COUR :

...avril, de la Cour supérieure relativement à monsieur Mitchell lui soit envoyé; alors, une ordonnance afin que ce jugement-là – ç'a dû être donné...

Me JEAN-ROCH PARENT,
pour la Couronne :

Si tant est qu'il existe.

PAR LA COUR :

Si tant il existe...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Il existe pas.

PAR LA COUR :

... que... lui soit envoyé...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je suis même...

PAR LA COUR :

... à...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je peux même pas voir le procès-verbal, monsieur.

PAR LA COUR :

Ah, monsieur Mitchell, là, j'essaie de garder le... un sérieux...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ah, vous aurez beau perdre patience, regardez, je m'en fous.

PAR LA COUR :

Non, non, non, je veux pas perdre patience, monsieur.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ça fait six (6) ans que je me bats contre ça, là, regarde, même si je resterais encore...

PAR LA COUR :

Bien. Alors, essayez...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... deux (2) ans, trois (3) ans...

PAR LA COUR :

... de faire le nécessaire...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

... "icitte", je m'en "câlisse"!

PAR LA COUR :

... si tant le jugement existe.

Merci, monsieur Mitchell.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Bonjour, merci.

PAR LA COUR :

C'est tout.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Monsieur le Juge, pour le clavardage, il va avoir... est-ce qu'il va avoir un papier à signer?

PAR LA COUR :

Oui, oui, oui, oui; il va être obligé de... il va signer une ordonnance, là.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Une ordonnance, c'est ça.

PAR LA COUR :

L'ordonnance, il va...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

C'est-tu...

PAR LA COUR :

Il y a une ordonnance en vertu de 602 de pas communiquer avec Jean Charest, un autre...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Ah, il y a aucun problème avec ça.

PAR LA COUR :

... et de vérifier le clavardage et le... dans 612...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Vous me surveillerez comme vous voudrez, je m'en fous!

PAR LA GREFFIÈRE :

515.12, c'est l'interdiction de communiquer avec monsieur Charest et monsieur St-Arnaud.

PAR LA COUR :

C'est ça. Et dans ... (inaudible) ...

PAR LA GREFFIÈRE :

Pour l'autre ordonnance, ben là, ça va être mon P.V. qui va faire foi de ça...

PAR LA COUR :

Puis on va vous le remettre.

PAR LA GREFFIÈRE :

... puis vous en aurez copie demain.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Ah, c'est ça, O.K.

PAR LA COUR :

Puis la copie vous sera donnée demain.

PAR LA GREFFIÈRE :

Oui.

PAR LA COUR :

Il l'aura pas à soir, là.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

O.K. Il a pas à signer ça, là?

PAR LA COUR :

Non, non, non.

PAR LA GREFFIÈRE :

Non, non, non.

PAR LA COUR :

Mais l'ordonnance va être dans le procès-verbal...

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

O.K.

PAR LA COUR :

... qu'on va vous faire parvenir; donc, vous allez pouvoir vérifier ce qu'il fait sur

l'ordinateur, si c'est bien des recherches.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Il y a-tu telle journée, telle heure, telle...

PAR LA COUR :

Non, non. Vous allez voir, madame Audet va faire ce procès-verbal-là...

PAR LA GREFFIÈRE :

Ça va dire exactement ce que vous venez de me dire.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je peux-tu faire confiance à quelqu'un "icitte" ou...

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Monsieur le Juge, si je peux vous interrompre, je suis pas sûr qu'il va... qu'il va pouvoir avoir accès à un ordinateur au centre de détention. Ils peuvent avoir accès à un ordinateur quand qu'il y a une preuve sur CD...

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

C'est ça.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

J'ai un CD.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

... mais avoir... avoir une preuve en cherchant sur Internet, j'en doute.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Je pense pas moi non plus.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

De la jurisprudence, c'est ben... chez nous, en tout cas, c'est ben facile à trouver.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

C'est parce qu'il y a pas Internet en prison, là...

PAR LA COUR :

Il y a pas d'Internet.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

... pour les incarcérés, là.

PAR LA COUR :

Non.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ah ben, vous me "vargerez" encore, c'est "toute".

PAR LA COUR :

Pardon?

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je me défendrai pas...

PAR LA COUR :

Non, non, mais c'est ça.

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

... vous me "vargerez" un autre coup.

PAR LA COUR :

Attendez! Attendez, là.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Je pense qu'il y a une bibliothèque par contre.

PAR LA COUR :

Mais vous avez une bibliothèque là-bas?

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

C'est une bibliothèque roulante avec des livres...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Je veux avoir la jurisprudence.

PAR LA COUR :

Ah non, c'est pas de... c'est pas de la juris... c'est pas... – c'est parce que monsieur se défend seul; j'essaie de voir comment on pourrait émettre une ordonnance à l'effet qu'il

puisse faire ses recherches; c'est toujours le problème.

Alors... oui, c'est pas moi qui est ici; j'aurais remis le tout à demain pour... mais c'est pas moi qui est en charge des comparutions demain. Dans le moment, ce que je vais faire, c'est que je mettrai pas une ordonnance, je vais mettre simplement avec un souhait : «Si cela est possible».

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

Un souhait!

PAR LA COUR :

Si cela est possible...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

C'est sûr que ça sera pas possible, "ostie", voyons donc!

PAR LA COUR :

... de pouvoir permettre à monsieur...

PAR M. ROBERT MITCHELL,
défendeur :

"Ostie"!

PAR LA COUR :

... de faire des recherches jurisprudentielles.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Aïe! Tu veux rire de "moé", "crisse"!

PAR LA COUR :

J'irai pas plus loin que ça relativement à... si cela est possible.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ils "rillent" de "moé" ... (inaudible) ...

PAR LA COUR :

Ah, moi, monsieur, je ne contrôle pas les prisons...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Ah non!

PAR LA COUR :

... et je n'ai pas l'heur et je ne veux pas...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Il y a pas grand monde qui contrôle la justice au Québec, en tout cas.

PAR LA COUR :

Non.

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

M'a vous dire une affaire, "ostie"...

PAR LA COUR :

Alors, très...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Je peux-tu m'en aller, là?

PAR LA COUR :

Oui, oui, monsieur Mitchell...

PAR M. ROBERT MITCHELL,

défendeur :

Bon.

PAR LA COUR :

... je vous libère de ma présence.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

La seule exception...

PAR LA COUR :

Bien.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

La seule exception, si vous permettez, c'est ils ont accès à un ordinateur quand qu'il y a une preuve sur support ... (inaudible) ...

PAR LA COUR :

Oui, oui, c'est ça, mais il en a un, là. Il y a un vidéo, il y a un CD.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Oui, ben, il pourrait l'avoir...

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

S'il en fait la demande, là...

PAR LA COUR :

Bon.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

... par écrit, on a des processus, par écrit.

PAR LA COUR :

Bon.

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Il l'aura pas...

PAR LA COUR :

Alors...

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Il l'aura pas tout de suite demain, là, mais...

PAR LA COUR :

Je l'ai pas... j'ai pas fixé de date, hein?

PAR UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Oui, c'est ça.

Me JEAN-ROCH PARENT,

pour la Couronne :

À la salle 2.15, là, pour le sept (7) octobre, évidemment?

PAR LA COUR :

Oui; oui. Alors, c'était juste un souhait,

madame Audet. Mettez ça dans votre P.V. puis vous lui enverrez.

Bon.

Je, soussignée, MICHÈLE BELLEAU, sténotypiste officielle, dûment assermentée, certifie que la preuve qui précède est la transcription fidèle, au meilleur de ma connaissance, d'un enregistrement numérique fait à Québec le 27 septembre 2011.

Michèle Belleau

MICHÈLE BELLEAU, s.o.